

NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION

Date de création : 27/08/2020
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 15/09/2020

Depuis 2012, le CNEA a entamé sa régionalisation, une démarche politique de rapprochement de ses adhérents dans les territoires. Le premier délégué régional du CNEA fut nommé en 2013 en Pays de la Loire.

Depuis, la présence du CNEA s'est largement développée :

Au 1er janvier 2018, 16 délégué·es régionales·aux ont été désigné·e·s par le CA, sur le format des anciennes régions françaises. Ils couvrent 10 des 13 régions de France métropolitaines.

Au sein du CNEA, le Pôle Territoires existe depuis 2015 : il est chargé de développer, d'animer, et de structurer le réseau et l'activité des délégué·es régionales·aux.

LES MISSIONS DU·DE LA DÉLÉGUÉ·E RÉGIONAL·E

Le·a délégué·e régional·e est le·a premier·e interlocuteur·rice politique de nos adhérents et partenaires en régions. Il·elle est notamment chargé·e de :

- Représenter officiellement le CNEA auprès des acteurs institutionnels locaux ;
- Animer le réseau des adhérents et des partenaires sur les territoires.

Le mandat de délégué régional est un mandat bénévole. Les délégué·es régionaux·ales se réunissent 4 fois par an lors des Comités des Régions présidés par le Vice-Président en charge des régions.

LA DÉLÉGATION RÉGIONALE : UN APPUI AU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Elle est composée :

- Des mandataires du CNEA dans chaque région ;
- Des référent·es régionaux·ales ;
- De tout adhérent volontaire, désirant s'investir en région.

Elle a pour mission de :

- D'appuyer le·a délégué·e régional·e dans ses missions ;
- Représenter le CNEA dans les instances ;
- Participer à l'animation locale du réseau d'employeurs.